



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Président de séance : Mr BALLUAIS Daniel

Convocation envoyée le : 30 juin 2023

Convocation affichée le : 30 juin 2023

Date de la convocation : : 30 juin 2023

Heure d'ouverture de la réunion : 20h30

Quorum des deux tiers de membres étant atteint

Présents : Mmes FORTIN, HOTCHKISS, LERAY, ORY, POIGNIE

Mrs GILLES, GODARD, HARDY, OLLIVIER, RIBEIRO

Excusés : Mmes JUGUET, NÉAU. Mrs BOUËSSEL DU BOURG, VACHER

Pouvoir donné : 0

Nombre d'élus participants au vote : 11

Secrétaire de séance : Mr GODARD

Monsieur le Maire fait l'appel nominatif des élus, fait circuler la feuille d'émargement puis propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 08 juin 2023. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il propose que Mr GODARD Thierry assure le secrétariat de séance et demande aux élus s'ils acceptent cette désignation (**Contre : 0**).

Ordre du jour

Affaire n°1: [Urbanisme-Révision du Plu-Intervention de Mme HARDY](#)

Affaire n°2: [Personnel-Création de poste aux services techniques](#)

Affaire n°3: [Commande publique- Aménagement d'un plateau de sécurité -marché de travaux-attribution du lot unique](#)

Affaire n°4: [Solidarité-Signature de la convention de partenariat avec MBA Mutuelle](#)

Affaire n°5: [Urbanisme-Aquisition foncière](#)

Affaire n°6: [Intercommunalité-Adhésion à la démarche politique érosion du sol et Ruissellement avec le SAGE-Couesnon](#)

Questions diverses

L'assemblée délibérante, après avoir entendu les exposés des rapporteurs délibère comme suit :

Affaire n°1 : [Urbanisme-Révision du Plu-Intervention de Mme HARDY](#)

Madame Déphilne Hardy représentant le cabinet Urba, expose que par délibération n° 2023-3, la mairie de Billé a procédé à l'arrêt relatif à la révision de son PLU. Elle poursuit son exposé en indiquant que la prochaine étape de l'étude porte sur l'enquête publique.

Après la nomination du commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Rennes, un avis au public apparaîtra dans la presse locale et sera affiché en mairie afin d'informer le public du déroulement de l'enquête.

Affaire n°2 : [Personnel-Création de poste et recrutement aux services techniques](#)

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-27)

Depuis un an les services techniques bénéficient d'un renfort. Le résultat du travail réalisé confirme le besoin de recrutement d'un agent supplémentaire.

La décision est validée à l'unanimité pour la création d'un poste à temps non complet 24.30 heures. L'offre sera publiée prochainement sur le site : www.emploi-territorial.fr

Affaire n°3 : [Commande publique- Aménagement d'un plateau de sécurité -marché de travaux-attribution du lot unique](#)

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-28)

Monsieur le Maire a présenté le rapport d'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'oeuvre ABEIL suite aux demandes des devis effectuées auprès des entreprises Sotrav, Dauguet et S.A. MARC.

Après étude l'assemblée délibérante a décidé de retenir l'offre de l'entreprise DAUGUET sise 4 rue des Rochelettes 35133 Lécousse dont le montant HT des travaux est estimé à 76 986.75 €.

Affaire n°4 : [Solidarité-Signature de la convention de partenariat avec MBA Mutuelle](#)

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-29)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité l'assemblée délibérante :

- **a autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec MBA mutuelle dont l'objet est de mettre à disposition des habitants de Billé un contrat individuel des frais de soins de santé dédié « MBA Commune » correspondant à leurs besoins afin d'éviter le renoncement aux soins ;
- **a précisé** que la présente convention entre en vigueur à compter du 01 août 2023 jusqu'au 31 juillet 2026 ;

- **a précisé** que la mairie de Billé est nullement responsable de l'évolution tarifaire, des garanties proposées ainsi que leurs modalités de prise en charge.

Affaire n°5: Urbanisme-Aquisition foncière

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-30)

Dans le but de se constituer une réserve foncière la mairie va acquérir un terrain de 13 600 m² auprès de Mr BOUËSEL DU BOURG Jean au prix de 68 000 €.

Affaire n°6: Intercommunalité-Adhésion à la démarche politique érosion du sol et Ruissellement avec le SAGE-Couesnon

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-31)

Le SAGE Couesnon, approuvé le 12 décembre 2013, a pour objectif global l'atteinte du bon état des eaux au plus tard en 2027 et que dans le cadre de sa mise en œuvre, la Commission Locale de l'Eau a validé le principe de déploiement de la démarche de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement à l'échelle communale.

Cette démarche locale et collective définit une méthodologie pour identifier les zones érosives et faire émerger un plan d'action, en s'appuyant sur une commission communale constituée de représentants d'élus, d'agriculteurs, d'associations (randonneurs, environnement, pêche, chasse...), et d'acteurs connaissant bien le territoire communal.

C'est dans ce sens que la mairie de Billé a accepté d'adhérer à la démarche de la politique de la lutte contre l'érosion des sols et ruissellement.

Séance levée à 23h00

Prochaine séance le 31 août 2023